



MAIRIE DE MONTROZIER

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq le seize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTROZIER, dûment convoqué le onze juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Gages, sous la présidence de Monsieur Laurent GAFFARD, Maire.

Présents :

Madame Séverine RAFFY, Madame Fatima DANSETTE, Monsieur Bernard ARETTE, Monsieur Yves CASTELLA, Monsieur Marc SOLINHAC, Monsieur Manuel BELLO, Madame Marie-Christine MAUREL, Madame Caroline AOUAT, Monsieur Sébastien BOUDOU, Madame Marina LACAZE, Madame Myriam CABROL, Monsieur Stéphane CHAPTAL, Monsieur Benoît RASCALOU, Madame Bernadette POMIES.

Pouvoirs de vote :

Monsieur Florent VERNHET donne pouvoir à Monsieur Bernard ARETTE

Absentes excusées : Madame Chantal APESTEGUY, Madame Stéphanie CASTANIE

Secrétaire de séance : Madame Bernadette POMIES

1- Délibération 2025/21 pour valider l'achat de 64 m² de la parcelle section A N°1684 votée à l'unanimité.

Dans le cadre de la création d'un cheminement piétons pour relier en toute sécurité le lotissement des Tournels au cœur du village et à ses services communaux : école, bibliothèque, aires de jeux, salle des fêtes, le Conseil Municipal a validé l'achat de 64m² de la parcelle section A N°1684.

2- Délibération 2025/22 pour autoriser la modification du bail emphytéotique relatif au Jardin des Bêtes votée à l'unanimité.

Le conseil municipal a validé la cession du bail à la SAS Le Jardin des Bêtes aux mêmes conditions que le bail initial du 30 juillet 2009.

3- Délibération 2025 /23 pour modifier le plan de financement du projet de création d'un parcours de pêche à Gages votée par 3 voix contre et 13 voix pour.

Le Conseil Municipal a validé la modification du plan de financement du projet de création d'un parcours de pêche en intégrant l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la demande de subvention LEADER.

4- Délibération 2025/24 pour valider les tarifs périscolaires cantine et garderie applicables au 01/09/2025 votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé les tarifs des repas cantine et garderie qui seront appliqués à compter de septembre 2025, ils seront communiqués aux parents d'élèves et sont consultables en Mairie.

5- Délibération 2025/25 pour valider la mise à jour des règlements des services cantine et garderie applicables à la rentrée scolaire 2025/2026 votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé la mise à jour des règlements cantine et garderie qui intègrent les modalités de facturation à l'issue de chaque période scolaire.

6 - Délibération 2025/26 pour valider l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025.

Association	Montant proposé	Vote
Ass Cycliste le Gageois	400 €	A l'unanimité
Ass Théâtrale Gages-Mont.	350 €	A l'unanimité
Ass Aïkido	150 €	A l'unanimité
Sté chasse Gages	300 €	1 abstention et 15 voix pour
Ass Parents d'élèves	500 €	A l'unanimité
Chorale Résonance	150 €	A l'unanimité
Club de Gym	350 €	A l'unanimité
Club Viens Danser	300 €	A l'unanimité
Comité d'animation Gages	700 €	A l'unanimité
Familles Rurales	850 €	A l'unanimité
Ecole de foot Agen-Gages	400 €	A l'unanimité
Tennis Club Gageois	250 €	1 abstention et 15 voix pour
Sport quilles Gageois	450 €	A l'unanimité
Ass mémoires de nos villages	425 €	2 abstentions et 14 voix pour
Ass Photoréflexes	200 €	A l'unanimité
Ass Tréboscats	300 €	1 abstention et 15 voix pour
Les Improximatifs	175 €	A l'unanimité
Montrozier Loisirs	600 €	A l'unanimité
Gages Trail Running	300 €	1 abstention et 15 voix pour
Football Club Gages	300 €	A l'unanimité
Association les Carlines	550 €	A l'unanimité

Les conseillers municipaux membre du Conseil d'administration d'une association se sont abstenus de participer au débat et au vote.

7 - Délibération 2025/27 pour valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle au club de foot de gages votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € au club de foot de Gages pour la peinture des tribunes.

8 - Délibération 2025/28 pour la création d'un emploi permanent de responsable du service périscolaire / assistante administratif (ve), votée par 3 voix contre et 13 voix pour.

Considérant la nécessité de pérenniser les missions réalisées par le référent périscolaire durant l'année scolaire précédente et le prochain départ à la retraite d'un agent administratif au sein du secrétariat, le Conseil Municipal a validé la création d'un poste permanent de responsable du service périscolaire composé d'un mi-temps relevant de la filière animation et d'un mi-temps relevant de la filière administrative.

9 - Délibération 2025/29 pour la création d'un emploi non permanent d'ATSEM votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé la création d'un emploi d'ATSEM contractuel à temps non complet dans le cadre d'un contrat d'accroissement d'activités à compter du 29 août 2025 jusqu'au 03 juillet 2026. Le temps de travail est de 14,5 heures/semaine pour l'année scolaire et 11,42 heures de travail annualisé.

10 - Délibération 2025/30 pour la création d'un emploi permanent d'agent d'entretien des bâtiments votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé la création d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet à compter du 18 août 2025. Le temps de travail est de 10h/semaine sur le temps scolaire soit 7.88 heures de travail annualisé.